

SOLIDARITÉ MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2019

SOLIDARITÉ MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Transferts aux organismes mandataires	17
Annexe B - Projets collectifs portés par la Table	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
SOLIDARITÉ MERCIER-EST

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SOLIDARITÉ MERCIER-EST (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 3 juin 2019

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice, CA

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
PRODUITS		
Subventions		
Mission - Initiative montréalaise de soutien au développement social local		
Centraide	46 620 \$	46 620 \$
Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale	16 380	16 000
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux du centre-sud-de-l'île de Montréal - Direction de la santé publique	19 995	19 695
Ville de Montréal - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	18 233	18 613
	101 228	100 928
Centraide		
Soutien à la concertation et à la planification des actions du milieu	75 000	75 000
	176 228	175 928
Démarches et projets		
Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux du centre-sud-de-l'île de Montréal - Direction de la santé publique		
Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE)	87 564	86 148
Écoles et milieux en santé	25 569	25 129
Ville de Montréal - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		
Revitalisation urbaine intégrée du secteur Mercier-Est	112 104	165 606
Rue Hochelaga	40 000	-
Imaginer, réaliser Montréal	-	69 734
Centraide		
Projet Impact Collectif	111 650	83 900
Avenir d'enfants	212 991	233 982
Politique de l'Enfant	4 236	-
Forum 2019	3 109	-
Soutien à l'action bénévole	1 500	3 450
Québec en forme	-	47 042
	598 723	714 991
Cotisations des membres	1 740	1 830
Intérêts et autres revenus	689	1 475
	777 380	894 224

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	291 149	326 305
Transferts aux organismes mandataires (annexe A)	304 572	311 899
Projets collectifs portés par la Table (annexe B)	91 186	115 457
Honoraires professionnels	39 434	37 986
Loyer	15 306	14 997
Communication, publicité et promotion	6 942	12 633
Petits équipements	6 305	2 516
Frais de bureau	5 974	5 196
Activités et réunion	5 104	3 617
Entretien, aménagement et réparations	3 365	3 249
Télécommunications	2 862	3 692
Frais d'administration	2 858	3 710
Assurances	2 460	2 832
Cotisations et représentation	2 141	1 858
Formation	1 058	1 958
Amortissement des immobilisations	<u>451</u>	<u>1 743</u>
	<u>781 167</u>	<u>849 648</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(3 787)</u></u> \$	<u><u>44 576</u></u> \$

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>Affecté (note 10)</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2019 Total</u>	<u>2018 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	107 503 \$	98 499 \$	206 002 \$	161 426 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(3 787)	(3 787)	44 576
Utilisation de l'exercice	<u>(39 240)</u>	<u>39 240</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>68 263</u></u> \$	<u><u>133 952</u></u> \$	<u><u>202 215</u></u> \$	<u><u>206 002</u></u> \$

SOLIDARITÉ MERCIER-EST**BILAN****31 MARS 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	294 853 \$	362 989 \$
Épargne à terme, 0,5 %, échéant en mars 2020	23 173	23 058
Débiteurs (note 5)	7 433	44 442
Frais payés d'avance	<u>994</u>	<u>1 295</u>
	326 453	431 784
IMMOBILISATIONS (note 6)	<u>4 058</u>	<u>-</u>
	<u><u>330 511</u></u> \$	<u><u>431 784</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	22 641 \$	25 772 \$
Revenus reportés	250	520
Apports reportés (note 9)	<u>105 405</u>	<u>199 490</u>
	<u>128 296</u>	<u>225 782</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 10)	68 263	107 503
NON AFFECTÉ	<u>133 952</u>	<u>98 499</u>
	<u>202 215</u>	<u>206 002</u>
	<u><u>330 511</u></u> \$	<u><u>431 784</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 787) \$	44 576 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>451</u>	<u>1 743</u>
	<u>(3 336)</u>	<u>46 319</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	37 009	(39 142)
Frais payés d'avance	301	(1 032)
Créditeurs	(3 131)	(10 041)
Revenus reportés	(270)	(458)
Apports reportés	<u>(94 085)</u>	<u>(210 392)</u>
	<u>(60 176)</u>	<u>(261 065)</u>
	<u>(63 512)</u>	<u>(214 746)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des dépôts à terme	(115)	(115)
Acquisition d'immobilisations	<u>(4 509)</u>	<u>-</u>
	<u>(4 624)</u>	<u>(115)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(68 136)	(214 861)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>362 989</u>	<u>577 850</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>294 853</u></u> \$	<u><u>362 989</u></u> \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.		

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 4 octobre 1989. Il est un organisme à but non lucratif, enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance, et est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants:

- consulter et mobiliser les citoyens et les organisations oeuvrant dans Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, communautaire, environnemental et économique du quartier;
- soutenir l'identification des besoins de la communauté selon une vision de développement durable et agir en réponse à ces besoins;
- créer et développer des structures et des moyens facilitant la coopération intersectorielle et multiréseaux;
- soutenir l'identification des besoins communs des organismes communautaires qui interviennent dans le quartier et agir en réponse à ces besoins. Pour ce faire, assurer des mécanismes de concertation qui les regroupent;
- défendre et promouvoir les intérêts de la communauté de Mercier-Est, avec l'appui de ses membres et favoriser en ce sens la participation citoyenne, la prise de parole et l'exercice de la démocratie dans une perspective d'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population;
- réaliser, avec l'appui de ses membres, toute activité, action et projet dans le but d'atteindre les objectifs déterminés collectivement;
- offrir tout genre d'aide, de support, d'information, de formation, d'orientation et d'animation au profit de la communauté de Mercier-Est;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins ci-dessus mentionnées.

Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recevoir, sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la Corporation; le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux; les objets de la Corporation ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi; sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles et partenaires consacrent de nombreuses heures et de nombreuses ressources à chaque année, pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Période
Équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et de l'épargne à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des salaires et vacances et fournisseurs et frais courus.

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

3. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme adhère à un régime de retraite interentreprise à prestations déterminées. Les cotisations patronales représentent 3 % du salaire brut, alors que l'employé verse une cotisation équivalente pour constituer un fonds d'au moins 6 % du salaire brut.

Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées puisqu'il n'est pas possible au prix d'un effort raisonnable d'obtenir la part des actifs, des obligations, de l'excédent ou déficit du régime appartenant spécifiquement à l'organisme.

La charge encourue par l'organisme est présentée aux résultats sous la rubrique Salaires et charges sociales.

	2019	2018
Cotisation - régime de retraite	5 699 \$	6 321 \$

4. TRANSFERTS AUX ORGANISMES MANDATAIRES

L'organisme, en tant que table de concertation, est fiduciaire de divers programmes de subventions. Des ententes ont été signées avec chacun des mandataires pour la réalisation des activités prévues. Les mandataires pour l'exercice courant sont:

- L'Antre-Jeunes de Mercier-Est (Écoles et milieux en santé)
- La Maison des Familles de Mercier-est (Avenir d'enfants, SIPPE, Projet Impact Collectif)

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Taxes à la consommation	7 433 \$	3 690 \$
Subventions à recevoir	-	21 500
Autres sommes à recevoir	-	19 252
	7 433 \$	44 442 \$

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

6. IMMOBILISATIONS

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	4 509 \$	451 \$	4 058 \$	- \$
Matériel informatique	<u>8 368</u>	<u>8 368</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>12 877</u></u> \$	<u><u>8 819</u></u> \$	<u><u>4 058</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

7. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$, portant intérêt au taux de 12,45 %. Le solde est inutilisé au 31 mars 2019.

8. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et vacances	17 964 \$	18 303 \$
Fournisseurs et frais courus	3 633	5 374
Sommes à remettre à l'État	<u>1 044</u>	<u>2 095</u>
	<u><u>22 641</u></u> \$	<u><u>25 772</u></u> \$

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et, en vertu d'affectations d'origine externe, destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2018	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2019
Ville de Montréal				
Revitalisation urbaine intégrée du secteur Mercier Est	52 712 \$	123 042 \$	112 104 \$	63 650 \$
Rue Hochelaga	32 000	8 000	40 000	-
Avenir d'enfants	79 584	140 785	212 991	7 378
Centraide - Projet Impact Collectif	<u>35 194</u>	<u>110 833</u>	<u>111 650</u>	<u>34 377</u>
	<u>199 490 \$</u>	<u>382 660 \$</u>	<u>476 745 \$</u>	<u>105 405 \$</u>

10. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Voici le détail des affectations effectuées par le conseil d'administration :

	Solde 31 mars 2018	Utilisation	Affectation	Solde 31 mars 2019
Communications	6 905 \$	6 905 \$	-	-
Activités forum	20 000	2 971	-	17 029
Salaire agent de communications, responsable du forum	65 000	23 766	-	41 234
Borne interactive - Mercier-Est en réseau	10 000	-	-	10 000
Indexation échelles salariales	<u>5 598</u>	<u>5 598</u>	-	-
	<u>107 503 \$</u>	<u>39 240 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>68 263 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins les sommes affectées sans le consentement préalable du conseil d'administration.

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est apparenté à l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ), car la directrice générale siège sur le conseil d'administration de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme, a versé une contribution de 31 519 \$ pour un projet RUI (22 527 \$ en 2018 pour un projet RUI) à l'organisme YQQ.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue entre les parties.

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ANNEXE A - TRANSFERTS AUX ORGANISMES MANDATAIRES		
Avenir d'enfants	139 267 \$	153 404 \$
Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE)	85 375	83 994
Projet Impact Collectif	55 000	50 000
Écoles et milieux en santé	24 930	24 501
	304 572 \$	311 899 \$
 ANNEXE B - PROJETS COLLECTIFS PORTÉS PAR LA TABLE		
RUI - projets spéciaux	71 921 \$	80 161 \$
Projets Enfance-Famille	9 405	19 576
Frais d'évaluation / expertise	5 616	15 720
Politique de l'Enfant	3 389	-
Projet Impact Collectif	855	-
	91 186 \$	115 457 \$